

Adresse du tribunal criminel du Gers, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal criminel du Gers, lors de la séance du 1er fructidor an II (18 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 256;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22084_t1_0256_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

les principes immuables de la liberté et de l'égalité qui en sont les fondemens. O Montagne magnanime, notre palladium conservateur, les dangers que tu as courus nous ont saisis d'horreur et d'indignation; nous applaudissons à ta généreuse fermeté; tu as encore fait un digne usage des droits que la souveraineté nationale t'a confiés; tu viens d'assurer la tranquillité publique, la sûreté de la Convention, le succès de la campagne, la défaite de nos ennemis qui, vaincus par les phalanges républicaines, avoient mis leur dernier espoir dans cette conjuration infernale. Mille actions de grâce te soient rendues ! Tu as encore une fois sauvé la patrie. Reçois cent fois les nôtres. Nous venons te féliciter des mesures vigoureuses que tu as prises contre ses assassins. Reçois notre serment solennel d'employer tous nos efforts à frapper les misérables dont l'âme avilie par le crime et le désir de l'esclavage déshonore l'humanité. Nous nous ensevelirons tous sous les ruines de la République plutôt que de n'y pas voir régner les lois de la liberté et de l'égalité.

Continués, augustes représentans, mettez le sceau aux destins de la République, assurés les droits du peuple sur des bases inébranlables, demeurés à votre poste : c'est de l'attitude imposante que vous y tenés que dépend la destinée du monde entier.

DAREIX (*présid.*), MAIGNON (*juge*), LASIES (*juge*),
P. TARTAS (*juge*), PUGENS (*comm^{re} nat.*),
PERRÈS (*greffier*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

g

[*Les membres composant le trib. crimin. du départ^t du Gers, à la Conv.; Auch, 19 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Vous venez de frapper le plus grand coup, le coup le plus terrible, le plus éclatant. C'était donc sous l'apparence de la vertu, en invoquant l'Être suprême, en attestant l'immortalité de l'âme que des ambitieux voulaient encore bouleverser la France et affectaient le trône et la domination. Quel genre inouï de séduction, et que c'était bien perfidement nous assassiner ! Mais jamais la République ne périra puisque vous savez la soutenir contre ses ennemis les plus cachés et les plus perfides. Les grands orages qui éclatent dans son sein ne servent qu'à la rendre plus brillante et plus pure. C'est dans les grands accidents que la nature trouve et rassemble les germes les plus beaux de sa conservation. Citoyens représentans, plus vous êtes fermes, plus vous nous imposez le devoir de l'être. Jamais nous ne connoîtrons qu'une République, qu'une Montagne, que la Conven-

tion nationale. C'est là notre seul point de ralliement, notre centre d'unité. Tels sont nos sentiments. Qu'ils vous soient agréables : ils sont purs comme nos cœurs et inaltérables comme la vertu. S. et F.

DESMOLIN (*présid.*), BOURGADE (*juge*), PASSÉ-RIEU-BORDENEUVE (*juge*), BOYER (*accusateur public*), une signature illisible et LÉBÈ (*greffier*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

h

[*L'adminⁿ centrale du départ^t du Gers, à la Conv.; Auch, 17 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Un nouveau conspirateur, Robespierre, avait donc osé se promettre avec ses complices le triomphe de la scélératesse sur la vertu, de la tyrannie sur la liberté ! La nation puisera sans doute dans un complot liberticide une leçon utile à l'affermissement de ses destinées. Nous apprendrons enfin à ne nous montrer enthousiastes que des vérités qui assurent le bonheur de l'espèce humaine. Elles sont indépendantes du tems et du despotisme, et l'homme n'est que trop modifié, trop dégradé par ses passions et les circonstances.

Vous vous êtes montrés, citoyens représentans, au milieu des traîtres et des assassins vendus à leurs crimes, ce que vous fûtes toujours dans les grandes crises. Nous attendions d'un sénat régénérateur de la terre, et la vertu qui doit l'étonner, et le courage qui réalisera l'espoir de l'ami de l'homme.

Nous payerons, nous, citoyens représentans, le tribut de reconnaissance qui vous est dû, en ne composant jamais avec l'intrigue, en faisant redouter à l'audace l'intrépidité qui sonne sa dernière heure.

BOUBÉE, DAURIOT (*présid.*), CONSTANTIN, DEMAI,
SAUTIRAN, DRUILHET, REMEIGNON.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

i

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Villefranche-d'Aveyron (4), au cⁿ Lobinhes, représentant du peuple; s.d.*] (5)

Mort aux tirans, paix aux peuples !

Citoyens,

Un orage politique menaçait la liberté, mais votre surveillance, votre énergie et l'attachement inviolable des sections de Paris à la représentation nationale ont sçu garantir le peuple du despotisme d'un nouveau tiran.

(1) Mention marginale du 1^{er} fruct. signée P. Barras.

(2) C 319, pl. 1299, p. 8. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct.

(3) Mention marginale du 1^{er} fruct. signée P. Barras.

(4) Aveyron.

(5) C 319, pl. 1299, p. 9. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct.

(1) Mention marginale du 1^{er} fruct. signée P. Barras.

(2) C 319, pl. 1299, p. 7. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h).

(suppl^h).